

Bruxelles, le dimanche 5 octobre 2008

Comparaison de la fiscalité belge et française pour un cadre marié, deux enfants, épouse ne travaillant pas, couple s'installant en Belgique : comparaison de la taxation globale belge (fiscalité et sécurité sociale) par rapport à la situation du cadre restant en France.

En Belgique nous envisagerons quatre situations: primo le cadre ne bénéficie pas du régime belge des impatriés, deuxio il en bénéficie mais ne voyage pas, tertio il en bénéficie et voyage 30% de son temps et quarto il en bénéficie et voyage 50% de son temps.

Situations		1	2	3	4
		Sans statut spécial	Statut spécial	Statut spécial	Statut spécial
	France	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique
	Sécurité sociale française	Sécurité sociale belge	Sécurité sociale belge	Sécurité sociale belge	Sécurité sociale belge
Voyages professionnels à l'étranger			0%	30%	50%
Brut	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00
Impôts	4.334,00	25.481,00	20.152,00	10.715,00	6.091,00
Sécurité sociale	15.200,00	10.456,00	8.985,63	8.985,63	9.681,47
Total des prélèvements	19.534,00	35.937,00	29.137,63	19.700,63	15.772,47
Taux des prélèvements ramenés au revenu brut	24%	45%	36%	25%	20%

Note: pour rappel le statut belge des impatriés doit faire l'objet d'une demande spéciale PAR L'EMPLOYEUR dès votre arrivée en Belgique et être dans les mains du fisc au plus tard dans les six mois de votre arrivée sauf circonstances exceptionnelles et rarissimes.